

FCP MAGHREBIA MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 8 058 330 DT et une valeur liquidative égale à 2^D,318 par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il

existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 19 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2017
(Exprimé en Dinar)

ACTIF	Notes	31/12/2017	31/12/2016
AC 1-Portefeuille-titres		6 440 507,967	5 667 155,340
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	4 050 427,249	3 665 293,089
b-Obligations et valeurs assimilées	2	2 390 080,718	2 001 862,251
AC 2-Placements monétaires et disponibilités		1 635 577,698	1 481 954,350
a-Placements monétaires	3	1 480 164,308	988 036,080
b-Disponibilités	4	155 413,390	493 918,270
AC 3-Créances d'exploitation	5	7 206,024	4 373,649
TOTAL ACTIF		8 083 291,689	7 153 483,339
PASSIF			
PA 1-Opérateurs créditeurs	6	14 044,030	12 113,629
PA 2-Autres créditeurs divers	7	10 917,255	9 020,645
TOTAL PASSIF		24 961,285	21 134,274
CP 1-Capital	8	7 847 835,849	6 951 017,931
CP 2-Sommes distribuables		210 494,555	181 331,134
a-Sommes distribuables de l'exercice	9	210 494,555	181 331,134
ACTIF NET		8 058 330,404	7 132 349,065
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 083 291,689	7 153 483,339

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en Dinar)

	Notes	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
PR 1-Revenus du portefeuille-titres	10	262 191,173	240 379,110
a-Dividendes		141 755,423	140 340,268
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		120 435,750	100 038,842
PR 2-Revenus des Placements monétaires	11	74 017,535	51 416,816
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		336 208,708	291 795,926
CH 1-Charges de gestion des placements	12	- 117 522,986	- 104 247,933
REVENU NET DES PLACEMENTS		218 685,722	187 547,993
PR 3-Autres produits		-	-
CH 2-Autres charges	13	- 15 487,916	- 13 569,910
RESULTAT D'EXPLOITATION		203 197,806	173 978,083
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation		7 296,749	7 353,051
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		210 494,555	181 331,134
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-7 296,749	- 7 353,051
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		354 574,262	489 024,335
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		- 40 260,167	- 111 316,630
Frais de négociation des titres		-1 237,049	-2 900,206
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		516 274,852	548 785,582

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en Dinar)

	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	516 274,852	548 785,582
a-Résultat d'exploitation	203 197,806	173 978,083
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	354 574,262	489 024,335
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 40 260,167	- 111 316,630
d-Frais de négociation de titres	-1 237,049	- 2 900,206
<u>AN 2-Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3-Transactions sur le capital</u>	409 706,487	748 765,803
a-Souscriptions	929 287,327	1 262 150,636
Capital	405 894,287	599 966,062
Régularisation des sommes non distribuables	432 089,897	579 842,339
Régularisation des sommes distribuables	91 303,143	82 342,235
b-Rachats	- 519 580,840	- 513 384,833
Capital	- 225 202,236	- 243 043,172
Régularisation des sommes non distribuables	- 242 450,820	-237 626,612
Régularisation des sommes distribuables	-51 927,784	- 32 715,049
VARIATION DE L'ACTIF NET	925 981,339	1 297 551,385
<u>AN 4-Actif net</u>		
a- en début d'exercice	7 132 349,065	5 834 797,680
b- en fin d'exercice	8 058 330,404	7 132 349,065
<u>AN 5-Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	3 295 357,361	2 938 434,471
b- en fin d'exercice	3 476 049,412	3 295 357,361
VALEUR LIQUIDATIVE	2,318	2,164
AN 6-TAUX DE RENDEMENT	7,12%	8,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec ce logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date .

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou de surcote sur la maturité résiduelle des titres.

- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5. CHANGEMENT DE PRESENTATION DES INTERETS INTERCALAIRES SUR EMPRUNTS DES SOCIETES

Les intérêts intercalaires sur emprunts des sociétés ont été classés jusqu'au 31/12/2016 dans la rubrique Obligations et valeurs assimilées. Ils sont désormais reclassés au 31/12/2017 avec les créances d'exploitation. L'effet de ce reclassement est jugé comme non significatif, de ce fait la colonne comparative des états financiers au 31/12/2016 n'a pas été retraitée.

L'impact de ce reclassement sur les rubriques du bilan se présenterait comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Solde au 31/12/2016</u>	<u>Intérêts intercalaires</u>	<u>Solde retraité au 31/12/2016</u>
Obligations et valeurs assimilées	2 001 862,251	-39,321	2 001 822,930
Créances d'exploitation	4 373,649	39,321	4 412,970

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et Droits rattachés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
ADWYA	22 992	83 078,570	122 340,432	1,52%
AMEN BANK	4 160	103 417,600	97 872,320	1,21%
ARTES	31 423	213 532,544	194 634,062	2,42%
ATB	28 057	132 055,213	118 400,540	1,47%
ATTIJARI BANK	7 223	144 619,491	263 061,660	3,26%
BIAT	2 444	178 875,500	296 770,032	3,68%
BT	22 238	148 419,344	179 216,042	2,22%
CIL	3 594	55 417,113	58 761,900	0,73%
CITY CARS	13 700	175 843,551	143 754,100	1,78%
DELICE HOLDING	8 386	113 388,890	138 369,000	1,72%
ENNAKL AUTOMOBILES	12 050	120 445,852	151 613,100	1,88%
EURO-CYCLES	7 587	121 391,370	205 069,023	2,54%
MONOPRIX	14 965	218 582,025	171 663,515	2,13%
ONE TECH HOLDING	21 098	142 648,250	280 940,968	3,49%
PGH	24 325	147 539,816	243 979,750	3,03%
SAH	19 245	151 043,850	306 611,340	3,80%
SFBT	31 142	324 900,731	614 898,790	7,63%
SIMPAR	4 237	121 304,767	179 814,043	2,23%
SPDIT	4 407	35 168,496	36 137,400	0,45%
TUNINVEST	250	1 562,500	1 625,000	0,02%
UIB	10 924	158 065,012	244 894,232	3,04%
Total		2 891 300,485	4 050 427,249	50,26%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
Emprunts des sociétés				
AIL 2014-1	350	14 000,000	14 344,960	0,18%
ATL SUBORDONNE 2017	2 000	200 000,000	202 666,521	2,51%
ATL 2013-1	1 500	90 000,000	93 407,079	1,16%
ATL 2014-3	900	90 000,000	95 015,934	1,18%
ATL 2017-1	1 150	115 000,000	120 740,800	1,50%
ATTIJARI BANK 2010	600	8 570,400	8 928,830	0,11%
ATTIJARI LEASING 2012-2	1 000	28 575,000	28 631,117	0,36%
ATTIJARI LEASING 2016-2	1 000	100 000,000	105 230,466	1,31%
BH SUBORDONNÉ 2016-1 CA TF	1 000	80 000,000	83 114,082	1,03%
BTK 2012-1	1 400	40 005,000	40 264,627	0,50%
CIL 2012-2	1 000	20 000,000	20 891,836	0,26%
CIL 2014/1	1 000	40 000,000	41 073,096	0,51%
EMPRUNT SUBORDONNÉ BTK 2014-1	350	28 000,000	28 077,725	0,35%
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015-1	1 500	150 000,000	150 963,419	1,87%
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2013	1 500	30 000,000	31 123,069	0,39%
HL 2014-1	1 500	120 000,000	121 292,450	1,51%
HL 2015-2	800	80 000,000	83 840,263	1,04%
HL 2016-2	1 000	100 000,000	100 584,986	1,25%
HL 2017-03	1 000	100 000,000	100 000,000	1,24%
HL 2017-2	1 000	100 000,000	103 010,959	1,28%
TUNISIE LEASING 2014-2	500	40 000,000	40 116,252	0,50%
TUNISIE LEASING 2015-1	1 000	100 000,000	103 974,466	1,29%
TUNISIE LEASING 2015-2	1 150	115 000,000	120 918,877	1,50%
UIB 2009-1	500	30 000,000	30 646,225	0,38%
Total 1		1 819 150,400	1 868 858,039	23,19%
Emprunts d'Etat				
	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	100	102 300,000	103 853,629	1,29%
BTA 5.6% AOÛT 2022	180	176 496,000	181 722,373	2,26%
BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100	96 700,000	98 303,624	1,22%
BTA 6.6% MARS 2027	140	131 600,000	137 343,053	1,70%
Total 2		507 096,000	521 222,679	6,47%
Total 1+2		2 326 246,400	2 390 080,718	29,66%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2017 à 5 217 546,885 DT contre 4 814 254,046 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 403 292,839 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	249 902,020
Titres OPCVM	2 714,264
Emprunts des sociétés	500 000,000
Emprunts d'Etat	131 600,000
Total	884 216,284

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions	152 094,745	111 582,478	-	-40 512,267
Titres OPCVM	69 658,348	69 725,198	-	66,850
Emprunts des sociétés	234 355,600	0,000	234 355,600	0,000
Emprunts d'Etat	24 814,750	0,000	25 000,000	185,250
Total	480 923,443	181 307,676	259 355,600	-40 260,167

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 1 480 164,308 DT soit 18,37% de l'actif net et se détaille comme suit :

Désignation	Date de souscription	Nombre de jours	Taux de rémunération	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
Certificat de dépôt auprès de l'UIB	27/09/2017	180	TMM+2,4%	494 085,759	6,13%
Certificat de dépôt auprès de l'UIB	11/12/2017	90	TMM+2,6%	986 078,549	12,24%
Total				1 480 164,308	18,37%

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2017 à 155 413,390 DT, soit 1,93 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires et les intérêts intercalaires sur emprunts des sociétés totalisant 7 206,024 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 24 961,285 DT le taux d'emploi en liquidités est ramené à 1,72 % de l'actif net.

5. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 7 206,024 DT contre 4 373,649 DT au 31/12/2016 et correspond principalement aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 14 044,030 DT contre 12 113,629 DT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Gestionnaire	9 130,473	7 824,069
Dépositaire	4 913,557	4 289,560
Total	14 044,030	12 113,629

7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 10 917,255 DT contre 9 020,645 DT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
CAC	6 679,213	6 440,534
Publication	400,000	200,000
Etat	3 132,873	1 774,160
Conseil du marché financier (CMF)	705,169	605,951
Total	10 917,255	9 020,645

8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2016

Montant	6 951 017,931
Nombre de titres	3 295 357,361
Nombre de porteurs de parts	6

Souscriptions réalisées

Montant	405 894,287
Nombre de titres émis	405 894,287

Rachats effectués

Montant	225 202,236
Nombre de titres rachetés	225 202,236

Capital au 31-12-2017

Montant ⁽²⁾	7 131 709,982
Nombre de titres ⁽¹⁾	3 476 049,412
Nombre de porteurs de parts	6

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 7 847 835,849 DT.

(2)	7 131 709,982
Résultat 2016 capitalisé	181 331,134
Régularisation du résultat 2016 capitalisé	32 078,610
Variation des différences d'estimation	354 574,262
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-40 260,167
Régularisation des sommes non distribuables	189 639,077
Frais de négociation de titres	-1 237,049
Capital au 31/12/2017	7 847 835,849

9. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2017 un montant de 210 494,555 DT, contre 181 331,134 DT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Résultat distribuable	203 197,806	173 978,083
Régularisations	7 296,749	7 353,051
TOTAL	210 494,555	181 331,134

10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2017 un montant de 262 191,173 DT contre 240 379,110 DT au 31/12/2016, ils se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	138 881,600	137 623,075
des titres OPCVM	2 873,823	2 717,193
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts BTA	19 141,986	17 483,360
Intérêts obligations de sociétés	101 293,764	82 555,482
TOTAL	262 191,173	240 379,110

11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRE

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 74 017,535 DT contre 51 416,816DT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts sur les avoirs bancaires	19 065,822	26 787,874
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	54 951,713	24 628,942
TOTAL	74 017,535	51 416,816

12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2017 à 117 522,986 DT, contre 104 247,933 DT au 31/12/2016 ; il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	97 906,055	86 685,799
Rémunération du dépositaire	19 616,931	17 562,134
TOTAL	117 522,986	104 247,933

13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 15 487,916 DT, contre 13 569,910DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Honoraires CAC	7 691,007	6 634,962
Redevance CMF	7 561,582	6 713,523
Publicités et publications	200,000	199,020
Commissions bancaires	28,827	15,405
Impôts et taxes	6,500	7,000
Total	15 487,916	13 569,910

III. AUTRES INFORMATIONS

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus des placements	0,097	0,089	0,074	0,073	0,067
Charges de gestion des placements	-0,034	-0,032	-0,029	-0,028	-0,029
Revenu net des placements	0,063	0,057	0,044	0,045	0,038
Autres charges	-0,004	-0,004	-0,004	-0,003	-0,004
Résultat d'exploitation	0,059	0,053	0,040	0,041	0,034
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	0,002	0,004	0,002	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,061	0,055	0,044	0,044	0,034
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,102	0,148	-0,074	0,133	-0,055
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,012	-0,033	-0,009	-0,005	-0,022
Frais de négociation de titres	0,000	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,090	0,114	-0,084	0,126	-0,077
Résultat net de l'exercice	0,149	0,167	-0,040	0,168	-0,043
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,090	0,114	-0,084	0,126	-0,077
Régularisation du résultat non distribuable *	0,003	0,009	-0,005	0,004	0,008
Sommes non distribuables *	0,093	0,123	-0,089	0,130	-0,069
Valeur liquidative	2,318	2,164	1,986	2,03	1,857
Ratios de gestion des placements	2017	2016	2015	2014	2013
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,56%	1,56%	1,56%	1,56%	1,56%
autres charges / actif net moyen	0,21%	0,20%	0,23%	0,18%	0,23%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,69%	2,60%	2,36%	2,27%	1,87%

L'actif net moyen étant arrêté à 7 541 852,163 DT.

* Les données des exercices antérieurs à 2015 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.